

### Les crédits

Au pays de l'angoisse, la mort des femmes ne donne lieu ni à une enquête criminelle ni à un monument à leur mémoire. Les femmes meurent dans des mares froides, dans des salles de bain froides, où le sang de leurs veines tailladées se déverse en un long filet sanglant dans des canalisations sales. Dans le froid de leur chambre, elles avalent des pilules qui leur enlèveront le mal qui les déchire et la vie avec. Dans le froid de leur chambre, elles se pendent.

Le pays de l'angoisse n'est pas difficile à trouver, pour peu qu'on ouvre les yeux. Les endroits où le chercher ne manquent pas. Allez faire un tour dans un refuge; des clochardes vous indiqueront le chemin. Toutes ces femmes sans abri ont déjà habité dans une maison de votre voisinage.

Allez faire un tour dans les services psychiatriques; les folles connaissent aussi le chemin. Elles ont toutes déjà habité une maison de votre voisinage.

#### • (1150)

Je me rends compte que mon temps de parole est écoulé. Je voudrais seulement terminer en disant que l'un des plus grands obstacles auxquels on se heurte quand on veut mettre au jour les problèmes des Canadiennes, surtout la violence faite aux femmes, est le fait que, trop souvent, on ne veut pas vraiment en parler ouvertement. Je pense que si nous faisons un tout petit effort en ce sens, nous parviendrions peut-être à faire adopter les mesures nécessaires pour empêcher bien de ces atrocités de se produire.

**Mme Beryl Gaffney (Nepean):** Monsieur le Président, je suis ravie d'appuyer la motion de ma collègue de Halifax, dont voici le libellé:

Que la Chambre condamne le gouvernement de n'avoir pas su protéger, ni promouvoir les droits fondamentaux des Canadiennes, comme en témoigne en particulier le budget de 1992.

Dans son rapport annuel, la Commission des droits de la personne souligne trois formes de discrimination à l'égard des femmes: les préjugés dont elles font l'objet dans le système judiciaire, leur position désavantagée sur le plan économique, et diverses formes de violence.

Le budget de 1992-1993 ne fait rien pour promouvoir la sécurité des femmes. Au contraire, il comprend des mesures qui en fait encourageront les préjugés dont elles font l'objet dans le système judiciaire. Pire, il facilite, voire autorise la discrimination systématique des femmes sur le plan économique.

Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances prétend que l'un de ses objectifs est de veiller au bien-être des Canadiens et de leurs familles. Au lieu de cela, les femmes et les enfants sont les principales victimes de ses compressions budgétaires et de la mauvaise gestion financière.

Le gouvernement a fait beaucoup de publicité autour de la nouvelle prestation pour enfants. Peut-être serait-il plus juste de l'appeler le désavantage familial. Cette proposition n'offre guère d'avantages à la famille moyenne. Le fait que les prestations ne sont pas entièrement indexées à l'inflation veut dire que, dans trois ans, leur valeur se trouvera en fait réduite de 10 p. 100 et que, dans

dix ans, elles ne seront d'aucune aide significative à la plupart des familles.

Les mères seules qui touchent des prestations d'aide sociale s'en sortent encore plus mal. Elles n'ont droit à aucune prestation supplémentaire. Plus de 60 p. 100 des mères seules au Canada vivent déjà dans la misère. L'an dernier, 700 000 enfants faisaient la queue devant les banques d'alimentation. À moins d'augmenter les prestations accordées aux mères, ces enfants continueront de dépendre de ces banques.

Parallèlement, la garde des enfants a été complètement négligée en dépit des promesses du gouvernement d'améliorer les services de garde d'enfants et de la campagne active qu'il mène depuis plus de huit ans. Faute de garderies, les mères seules ne peuvent trouver un emploi qui leur permette de ne plus avoir recours à l'aide sociale.

En refusant d'accorder aux mères seules ces deux formes d'aide fondamentales, le gouvernement a décidé de perpétuer le cycle de la pauvreté chez l'enfant.

Mais la nourriture sur la table n'est qu'une des nécessités que le gouvernement compromet. En sabrant dans le budget de la SCHL en matière de logement social et en éliminant le programme des coopératives d'habitation, le gouvernement privera beaucoup de mères célibataires et leurs enfants d'un toit au-dessus de leurs têtes. Cette mesure cruelle pourrait faire un million de sans-abri.

Les femmes qui appartiennent à la population active souffriront elles aussi du budget, surtout si elles travaillent dans la fonction publique fédérale. Un salaire égal pour un travail d'égale valeur reste encore un rêve pour la plupart des femmes. Au cours des 20 dernières années, l'écart des salaires entre les hommes et les femmes n'a diminué que de 8 p. 100. Les salaires des femmes sont encore, en moyenne, inférieures de 32c. à celui des hommes pour un travail comparable.

En vertu de notre loi inefficace en matière d'équité salariale, c'est à l'employée qu'il appartient de prouver qu'il y a discrimination. Le Bureau de recherches sur les traitements, qui recueille et fournit de l'information pour aider à établir la rémunération ainsi que les avantages sociaux et les conditions d'emploi dans la fonction publique, était une des rares ressources à la disposition des femmes qui essayaient de prouver qu'il y avait discrimination. Le gouvernement s'est servi du budget pour supprimer cette ressource essentielle.

Les règlements rétroactifs en matière d'équité salariale antérieurs à 1990 ont également été supprimés, même si les femmes avaient droit à un salaire égal depuis 1977. Cette mesure privera 80 000 fonctionnaires des gains qui leur revenaient de droit. C'est presque du vol.